

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP19/GP

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-deuxième session

Centre international de conférences, Genève, Suisse

8–12 juillet 2019

RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Bordeaux, France

11–15 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	iii
RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	1
	<i>Paragraphes</i>
Introduction.....	1
Ouverture de la session.....	2-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour).....	4-5
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour).....	6-8
Document de travail relatif aux orientations sur les procédures pour les comités travaillant par correspondance (Point 3 de l'ordre du jour).....	9-26
Utilisation d'exemples dans les normes du Codex (Point 4 de l'ordre du jour).....	27-39
Informations relatives aux activités de la FAO et de l'OMS intéressant le CCGP (Point 5 de l'ordre du jour).....	40-54
Autres questions (Point 6 de l'ordre du jour)	
Document de réflexion sur les enjeux émergents et futurs relevant de la compétence du CCGP (Point 6.1 de l'ordre du jour).....	55-92
Date et lieu de la prochaine session (Point 7 de l'ordre du jour).....	93

LISTE DES ANNEXES

	<i>Pages</i>
Annexe I : Liste des participants	15

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Code	Étape	Paragraphe(s)
GTe (animé par la Nouvelle-Zélande, co-animé par les États-Unis, l'Allemagne et le Japon) CCGP à sa 32 ^e session	Rédaction Débat	Orientations pour les comités travaillant par correspondance : a. établir des critères permettant d'identifier les travaux aptes à être exécutés par des comités travaillant par correspondance et élaborer des orientations sur les procédures applicables à ces comités, sur la base des orientations pertinentes figurant dans le Manuel de procédure et conformément à celles-ci (notamment en matière de prise de décision et de communication d'informations sur les activités menées) et dans le respect des valeurs de la Commission ; et b. déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications d'ordre procédural liées aux comités travaillant par correspondance et formuler des recommandations en la matière s'il y a lieu.	-	-	26
Secrétariat du Codex CCGP à sa 32 ^e session	Examen Débat éventuel	Le CCGP devait attendre que le Secrétariat du Codex ait achevé la mise en œuvre des recommandations de l'examen régulier 2016-2017 avant d'envisager de proposer une nouvelle activité d'examen des <i>Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques</i>	-	-	63
France CCGP à sa 32 ^e session	Rédaction Débat	Document de réflexion sur le suivi des résultats du Codex dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)	-	-	67
France CCGP à sa 32 ^e session	Rédaction Débat	Document de réflexion sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex	-	-	81
Secrétariat du Codex CCGP à sa 32 ^e session	Rédaction Débat	Document relatif au format et à la structure du Manuel de procédure du Codex	-	-	87
Secrétariat du Codex CCGP à sa 32 ^e session	Rédaction Débat	Document de réflexion sur les révisions/amendements de textes du Codex	-	-	92

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CRD	Document de séance
GTe	Groupe de travail électronique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIV	Organisation internationale de la vigne et du vin
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OTC	Obstacles techniques au commerce
JISSA	Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMC	Organisation mondiale du commerce

INTRODUCTION

1. La trentième et unième session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) s'est tenue à Bordeaux, France, du 11 au 15 mars 2019, à l'aimable invitation du gouvernement de la République française. M. Jean-Luc Angot (France) a présidé la session, en présence de 59 délégués de pays membres, d'une organisation membre (Union européenne) et de neuf organisations ayant le statut d'observateur. La liste complète des participants est jointe à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION¹

2. Mme Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes dans les services du Premier ministre français, et M. Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation au ministère français de l'agriculture et de l'alimentation, ont prononcé une allocution d'ouverture devant le Comité et souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les participants. Mme Renata Clarke, cheffe de l'unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kazuaki Miyagishima, directeur du département sécurité sanitaire des aliments et zoonoses de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Guilherme da Costa Junior, président de la Commission du Codex Alimentarius et M. Tom Heilandt, secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, ont également pris la parole.

Répartition des compétences²

3. Le Comité a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)³

4. Le Président a indiqué que le document CX/GP 19/31/6 était un document de réflexion élaboré par la France pour ouvrir le débat sur les travaux que le CCGP pourrait mener à l'avenir et qu'il serait examiné au point 6 de l'ordre du jour (Autres questions).
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session, en précisant que le point 5 de cet ordre du jour serait traité juste après le point 2.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)⁴

6. Le Comité a noté que les questions mentionnées dans le document de travail, soulevées par la Commission à ses trente-neuvième, quarantième et quarante et unième sessions ainsi que par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) à sa vingt-quatrième session, étaient présentées à titre informatif.
7. En ce qui concerne la cohérence des textes sur l'analyse des risques rédigés par les comités compétents (trente-neuvième session de la Commission, en 2016), les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Costa Rica, de l'Équateur, du Paraguay et de l'Uruguay ont réitéré les réserves déjà émises lors de la trente-neuvième session de la Commission quant à la suspension des débats sur la cohérence des principes d'analyse des risques des différents comités du Codex au sein du CCGP, car elles considèrent que le mandat confié au CCGP par la Commission n'a pas été rempli puisque seule la structure des textes a été examinée, et non la cohérence entre les principes d'analyse des risques.
8. En ce qui concerne les travaux sur l'intégrité et l'authenticité des aliments menés par le CCFICS à sa vingt-quatrième session (2018), le Comité a pris note du point fait par le président du CCFICS, notamment de la récente constitution du groupe de travail électronique sur la fraude alimentaire ainsi que du calendrier connexe.

ORIENTATIONS SUR LES PROCÉDURES POUR LES COMITÉS TRAVAILLANT PAR CORRESPONDANCE (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

9. Le Secrétariat du Codex a présenté un historique de cette question, rappelant que ces dernières années, plusieurs comités du Codex qui avaient été ajournés *sine die* avaient été réactivés et travaillaient par

¹ Discours d'ouverture de Mme Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes dans les services du Premier ministre français (GP/31 CRD/19) ; discours d'ouverture de M. Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation au ministère français de l'agriculture et de l'alimentation (GP/31 CRD/20) ; discours d'ouverture de M. Guilherme da Costa Junior, président de la Commission du Codex Alimentarius (GP/31 CRD/21).

² Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (GP/31 CRD/01).

³ CX/GP 19/31/1 Rev.2.

⁴ CX/GP 19/31/2 ; observations du Kenya (GP/31 CRD/04) ; observations du Ghana (GP/31 CRD/06) ; observations de l'Union européenne (GP/31 CRD/08) ; observations du Brésil (GP/31 CRD/12) ; observations du Sénégal (GP/31 CRD/13) ; observations de la République dominicaine (GP/31 CRD/14) ; observations de l'Équateur (GP/31 CRD/17) ; observations de l'Argentine (GP/31 CRD/18).

⁵ CX/GP 19/31/3 ; observations du Kenya (GP/31 CRD/04) ; observations du Maroc (GP/31 CRD/05) ; observations du Ghana (GP/31 CRD/06) ; observations de l'Inde (GP/31 CRD/07 Rev.) ; observations de l'Union européenne (GP/31

correspondance. La Commission et le Comité exécutif ont jugé que le travail par correspondance était l'une des options disponibles pour organiser efficacement les travaux du Codex. Toutefois, au cours des dernières sessions de la Commission, des délégations ont soulevé des questions relatives au mode de fonctionnement des comités travaillant par correspondance, notamment sur des aspects liés à la transparence et à la présentation des résultats des travaux. À sa quarante et unième session (2018), la Commission a donc demandé au CCGP d'élaborer des orientations sur les procédures que les comités travaillant par correspondance devraient suivre, sur la base des orientations pertinentes figurant dans le Manuel de procédure et conformément à celles-ci. Le Secrétariat a rappelé que la Commission lui avait demandé de préparer un document de travail sur cette question et a signalé qu'il avait consulté à cette fin les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS. Le Secrétariat a indiqué que cette consultation avait mis en évidence la nécessité de procéder à une analyse approfondie, d'un point de vue juridique, des implications du travail par correspondance avant que le CCGP puisse proposer des orientations sur les procédures à suivre, à sa trente et unième session.

10. Le représentant du bureau juridique de la FAO, s'exprimant également au nom du bureau juridique de l'OMS, a fait observer que la trente et unième session du CCGP constituait la première occasion d'examiner en détail les questions d'ordre procédural liées aux comités du Codex travaillant par correspondance. Les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS ont jugé pertinent de relever les problèmes procéduraux posés par le travail par correspondance d'un point de vue juridique à la lumière des pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies puisque le Codex est une émanation de la FAO et de l'OMS.
11. Le représentant a d'abord fait état des différences entre les comités du Codex travaillant par correspondance et les groupes de travail électroniques, qui sont déjà prévus dans le Manuel de procédure. Le représentant a indiqué que les comités travaillant par correspondance devaient respecter des règles de procédure plus exigeantes que les groupes de travail électroniques du fait que ces comités sont amenés à prendre des décisions et que les comités constituent la principale enceinte pour la recherche de consensus au sein du Codex.
12. Le représentant a indiqué que les règles de procédure des Nations Unies, de la FAO et de l'OMS ne s'appliquaient qu'aux réunions physiques et ne prévoyaient pas la prise de décisions par correspondance, sauf dans des circonstances très particulières. Le représentant a mentionné, en particulier, trois organisations appartenant au système des Nations Unies ayant intégré des clauses relatives au travail par correspondance dans leurs règles de procédure respectives : la Commission des stupéfiants, l'Organisation météorologique mondiale et le Comité des normes de la Commission des mesures phytosanitaires établie dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Les exemples de procédures de travail par correspondance au sein du système des Nations Unies sont exceptionnels et sont dans tous les cas réservés à des situations revêtant un caractère urgent, aux décisions ayant une portée limitée et/ou aux organes comptant peu de membres. En outre, les procédures de travail par correspondance s'inscrivent toujours dans un calendrier de réunions physiques régulières.
13. Le représentant a fait observer que la plupart des exemples de procédures de travail par correspondance existant au sein des Nations Unies dataient des années 1960 et 1970 et que, malgré les progrès techniques accomplis et l'amélioration de la connectivité, ce type de procédures ne s'était pas développé, précisant que, de fait, le faible accroissement des procédures de travail par correspondance était délibéré. Les Nations Unies considèrent en effet que seules les réunions physiques sont adaptées à la prise de décisions en raison d'un certain nombre de questions de procédure. En outre, le représentant a ajouté que les Nations Unies cherchent à favoriser un dialogue et des interactions authentiques entre les membres afin de mettre en œuvre la coopération internationale, et qu'elles considèrent qu'une coopération efficace repose sur l'organisation de réunions physiques.
14. Le représentant a également rappelé que toute règle de procédure au sein du système des Nations Unies avait pour fonction essentielle de protéger le droit de chaque pays membre à participer aux débats et à la prise de décisions dans les organes concernés, et à exercer ce droit sur une base égalitaire. S'agissant du Codex, le représentant a souligné que la FAO et l'OMS, en tant qu'organisations mères, étaient conjointement garantes de la bonne tenue des réunions, en particulier du respect des valeurs fondamentales du Codex, à savoir l'ouverture, la transparence et le consensus, qui étaient toutes trois pertinentes dans ce contexte.
15. Le représentant a évoqué les principales questions de procédure que posent les comités du Codex travaillant par correspondance, comme les pouvoirs des délégations, le rôle des présidents et la participation effective. Pour pouvoir considérer qu'un consensus a été atteint, il est essentiel que la participation soit effective, et le

CRD/08) ; observations du Secrétariat du Codex (GP/31 CRD/10) ; observations du Brésil (GP/31 CRD/12) ; observations du Sénégal (GP/31 CRD/13) ; observations de la République dominicaine (GP/31 CRD/14) ; observations de l'Union africaine (GP/31 CRD/15) ; observations de la République de Corée (GP31/CRD16 Rev.) ; observations de l'Équateur (GP/31 CRD/17) ; observations de l'Argentine (GP/31 CRD/18) ; observations de El Salvador (GP/31 CRD/22).

représentant a fait observer que dans le cadre du travail par correspondance, les débats se déroulent nécessairement de manière plus rigide et isolée, et que les possibilités d'interactions directes et de recherche du consensus sont plus restreintes. Les réunions physiques permettent également un certain nombre d'interactions plus subtiles et moins tangibles entre les membres, ainsi qu'entre les membres et le président, qui ne peuvent avoir lieu dans le cadre du travail par correspondance. Il a également été souligné que les procédures de travail par correspondance entraînaient, dans les faits, un transfert d'autorité vers le président, nécessairement au détriment des membres. Le représentant a également mentionné les autres questions évoquées dans le cadre de l'examen des groupes de travail électroniques, telles que l'augmentation de la charge de travail et le nombre important de discussions se tenant par voie électronique, le faible taux de participation et les questions liées aux langues de travail et à la traduction.

16. Le Comité a reconnu que ce document contenait des informations importantes fournies à un moment opportun et mettait l'accent sur les valeurs fondamentales du Codex, à savoir la collaboration, l'ouverture, la transparence et la recherche du consensus.
17. Le Comité a eu un échange de vues prolongé sur cette question. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était important de disposer d'un large éventail de possibilités et de conserver une certaine souplesse dans les méthodes de travail et se sont déclarées favorables à l'utilisation d'outils électroniques, susceptibles de favoriser l'ouverture et de permettre des économies.
18. Le Comité a reconnu que les comités travaillant par correspondance étaient par essence différents des groupes de travail électroniques, notamment au regard de la prise de décisions, puisqu'un groupe de travail électronique rend compte à un comité tenant des réunions physiques au cours desquelles les décisions sont prises. Néanmoins, il existe des liens et des similitudes entre les deux en termes de méthodes de travail, et l'expérience acquise avec les uns peut donc être pertinente pour les autres.
19. Certaines délégations se sont demandé si l'existence de comités travaillant par correspondance au sein du Codex était compatible avec les règles des Nations Unies. Le représentant du bureau juridique de la FAO a fait observer que les débats sur les comités travaillant par correspondance étaient déjà bien avancés, et que le Codex jouissait dans les faits d'une certaine autonomie. Partant de ce constat, le Codex pouvait décider d'entamer l'élaboration de procédures de travail par correspondance dans le respect des paramètres mis en évidence lors de l'examen des pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies et en tenant compte du document CX/GP 19/31/3. Les débats par correspondance devraient être réservés aux questions relativement simples ou de portée limitée, et toute question se révélant trop complexe devrait être traitée lors de réunions physiques. Le représentant a également souligné que les procédures applicables aux comités travaillant par correspondance ne pourraient pas se fonder sur les lignes directrices existantes relatives aux groupes de travail électroniques, étant donné que les procédures de travail par correspondance ont des incidences sur le droit des membres à participer à la prise de décisions. Pour cette raison, le représentant a suggéré qu'il conviendrait normalement d'élaborer des règles de procédure clairement définies.
20. Le Comité a également passé en revue les expériences de certains comités travaillant par correspondance, à la fois sur des questions complexes et sur des sujets plus simples, et a pris note de l'expérience du Comité sur le lait et les produits laitiers (CCMMP), où il est apparu que c'était la complexité de la question examinée plutôt que la méthode de travail qui était déterminante pour la progression des travaux et l'obtention de résultats. Néanmoins, cette expérience a mis en lumière les difficultés posées par les questions complexes et la nécessité d'en tenir compte lors de l'examen des sujets qu'il est envisagé de confier aux comités travaillant par correspondance et lors de l'élaboration éventuelle d'orientations applicables aux comités travaillant par correspondance.
21. Il a en outre été souligné que les difficultés liées aux comités travaillant par correspondance, telles que la vérification des pouvoirs et le suivi de la participation, concernaient autant les réunions physiques que les débats virtuels, et qu'il était donc important de conserver une certaine souplesse dans la recherche de mécanismes de travail plus efficaces. Le Comité a pris note des questions qui se posent concernant l'établissement des rapports et la prise de décisions. De nombreuses délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'élaborer des orientations sur les procédures applicables aux comités travaillant par correspondance et étaient d'avis que le Comité entame des travaux à cet effet, conformément au mandat qui lui a été confié par la Commission à sa quarante et unième session. À la lumière de ces débats et des conseils des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire d'approfondir les discussions pour identifier les types de travaux qui pourraient être entrepris par des comités travaillant par correspondance.
22. Bien que certaines délégations aient aussi souligné qu'il était, de leur point de vue, nécessaire de réviser et éventuellement de modifier les *Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques* contenues dans le Manuel de procédure, il a été convenu de débattre de cette question séparément, au moment de traiter le point 6.1 de l'ordre du jour.

23. En réponse à des observations sur le lien entre le travail par correspondance et la question de l'instauration d'un comité chargé de l'avancement des normes, débattue par la Commission à sa quarante et unième session, le Comité a fait remarquer que la Commission était convenue d'attendre les résultats des débats du CCGP sur les orientations applicables aux comités travaillant par correspondance avant de se prononcer sur l'établissement d'un tel comité, et le Comité est donc convenu de ne pas débattre de cette question.
24. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique chargé de répondre aux questions et aux besoins identifiés par le Comité et a examiné le mandat de ce groupe dans le cadre des recommandations n° 2 à 5 énoncées dans le document CX/GP 19/31/3. Les missions de ce groupe de travail électronique comprendront l'élaboration d'orientations particulières pour les comités organisant actuellement des réunions physiques régulières mais n'ayant pas de travaux en cours, ainsi que pour les comités ajournés *sine die*.
25. Le Comité a estimé qu'en attendant le résultat de ces travaux, les comités qui travaillent actuellement par correspondance peuvent conserver ce mode de fonctionnement.

Conclusions

26. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique, animé par la Nouvelle-Zélande et co-animé par les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et le Japon, menant ses travaux sur la plateforme *ad hoc* en langue anglaise uniquement, et dont le mandat est le suivant :

Compte tenu du document CX/GP 19/31/3 et des observations formulées à la trente et unième session du CCGP, le groupe de travail électronique :

- a. établira des critères permettant d'identifier les travaux aptes à être exécutés par des comités travaillant par correspondance et élaborera des orientations sur les procédures applicables à ces comités, sur la base des orientations pertinentes figurant dans le Manuel de procédure et conformément à celles-ci (notamment en matière de prise de décision et de communication d'informations sur les activités menées) et dans le respect des valeurs de la Commission ;
- b. déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications d'ordre procédural liées aux comités travaillant par correspondance et formulera des recommandations en la matière s'il y a lieu.

Le rapport du groupe de travail électronique devrait être mis à la disposition du Secrétariat du Codex au moins trois mois avant la trente-deuxième session du CCGP en vue de sa diffusion pour recueil d'observations.

UTILISATION D'EXEMPLES DANS LES NORMES DU CODEX (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

27. Ce point a été introduit par le Secrétariat du Codex, qui a évoqué le contexte dans lequel s'inscrivait cette question, a résumé les débats déjà menés sur l'utilisation d'exemples, a présenté plusieurs cas actuels d'utilisation d'exemples dans les normes du Codex et a rappelé les débats ayant eu lieu au sein du CCGP sur l'utilisation de documents d'information pour fournir des exemples. Le Secrétariat a indiqué qu'une attention particulière devait être portée aux exemples lors de l'élaboration de textes du Codex et que les comités du Codex parvenaient dans l'ensemble à faire un bon usage, au cas par cas, des possibilités qui leur étaient offertes pour donner des exemples.
28. Le Secrétariat du Codex a présenté les deux recommandations formulées dans le document CX/GP 19/32/4 pour examen par le Comité : la recommandation n 1, selon laquelle, en raison de la diversité des exemples et de leurs utilisations, il serait difficile de donner aux comités des recommandations concrètes sur l'utilisation d'exemples, et la recommandation n 2, selon laquelle, si le Comité l'estime pertinent, il pourrait être recommandé d'utiliser les orientations concernant l'utilisation d'exemples actuellement données au Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH) dans le Manuel de procédure, à savoir que les « *projets de dispositions des codes d'usages en matière d'hygiène du Codex devraient être élaborés de façon suffisamment claire et transparente pour qu'il n'y ait nul besoin de longues explications pour les interpréter* », comme principe général pour tous les comités du Codex.
29. Les délégations ont exprimé des avis divers sur l'utilisation d'exemples et sur les deux recommandations proposées par le Secrétariat du Codex.
30. Il a été noté que l'utilisation d'exemples était une pratique ancienne au sein du Codex, contribuait à la réalisation d'un objectif important, à savoir garantir la clarté des textes, et apportait des informations supplémentaires utiles à la mise en œuvre des textes du Codex. Il a également été estimé que les comités

⁶ CX/GP 19/31/4 ; observations du Kenya (GP/31 CRD/04) ; observations du Maroc (GP/31 CRD/05) ; observations du Ghana (GP/31 CRD/06) ; observations de l'Inde (GP/31 CRD/07 Rev.) ; observations de l'Union européenne (GP/31 CRD/08) ; observations du Nicaragua (GP/31 CRD/11) ; observations du Brésil (GP/31 CRD/12) ; observations du Sénégal (GP/31 CRD/13) ; observations de la République dominicaine (GP/31 CRD/14) ; observations de l'Union africaine (GP/31 CRD/15) ; observations de la République de Corée (GP/31/CRD16 Rev.) ; observations de l'Équateur (GP/31 CRD/17) ; observations de l'Argentine (GP/31 CRD/18) ; observations de El Salvador (GP/31 CRD/22).

faisaient en général un usage adéquat des exemples et qu'en raison de la diversité des travaux des comités du Codex et des normes qui en découlaient, il était important de conserver une certaine flexibilité dans l'utilisation qui pouvait être faite des exemples. Les délégations défendant ce point de vue se sont prononcées en faveur de la recommandation n 1 selon laquelle il n'était pas nécessaire de formuler des recommandations concrètes.

31. D'autres délégations, tout en reconnaissant que l'utilisation d'exemples dans les textes du Codex était une réalité, ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de clarté quant aux implications juridiques de l'insertion d'exemples dans les normes du Codex, en rappelant que le CCGP avait indiqué dans le rapport de sa quatorzième session (1999) que les explications incluses dans les textes du Codex, sous quelque forme que ce soit, étaient réputées faire partie intégrante du texte en question.
32. Des délégations ont estimé que, dans un contexte commercial, il pourrait être attendu que soient mis en œuvre non seulement les normes du Codex mais aussi les exemples qu'elles pourraient contenir. Dans ce cadre, ces délégations ont indiqué que, même si les exemples pouvaient être utiles durant l'élaboration des textes du Codex, ils ne devraient pas être insérés dans le texte final mais plutôt être communiqués par d'autres moyens, par exemple dans des documents d'information.
33. Une délégation a par ailleurs suggéré, comme l'ont mentionné les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS dans le document CX/GP 19/31/4, qu'il ne devrait pas être fait référence aux documents d'information dans les textes du Codex pour éviter toute confusion quant à leur statut, étant donné que ces documents ne sont pas approuvés par la Commission. Cette délégation a ajouté que, par définition, des documents d'information ne pouvaient convenir pour être adoptés en tant que normes du Codex.
34. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les exemples ne pouvaient se substituer à un texte rédigé de manière claire et que l'insertion d'exemples dans des textes du Codex devait être envisagée avec prudence.
35. Comprenant les préoccupations exprimées au sujet des implications juridiques de l'insertion d'exemples dans les textes du Codex, certaines délégations ont déclaré que, même si elles ne pensaient pas que des recommandations concrètes étaient nécessaires, il pourrait être pertinent d'indiquer clairement que lorsque des exemples étaient utilisés, ils n'avaient qu'une valeur illustrative et non prescriptive. D'autres délégations ont déclaré que, puisque les exemples étaient réputés faire partie intégrante du texte, il était nécessaire d'établir des principes généraux régissant leur utilisation, et qu'elles étaient donc en faveur de la recommandation n° 2 formulée dans le document CX/GP 19/31/4. Il a aussi été proposé que les exemples soient réduits au minimum et, lorsqu'ils étaient utilisés, soient aussi clairs et concis que possible. Il a par ailleurs été suggéré qu'en cas d'utilisation, les exemples devraient être publiés sous la forme de documents d'information, afin d'éviter toute confusion avec la norme.
36. Le Secrétariat du Codex a rappelé que le paragraphe 2.2 du document CX/GP 19/31/4 précisait que tout ce qui figurait dans un texte du Codex, sous quelque forme que ce soit (note de bas de page, annexe, exemples, etc.) fait partie intégrante du texte et que, par conséquent, les comités devaient faire preuve de prudence au moment de décider du contenu des normes.
37. Le Secrétariat a rappelé la conclusion à laquelle était parvenue la Commission à sa vingt-deuxième session, selon laquelle « les explications contenues dans les textes du Codex devraient être suffisamment précises pour en permettre l'interprétation correcte ». Le Secrétariat a également indiqué que, combinés aux orientations concernant les textes explicatifs données au CCFH dans le Manuel de procédure, ces deux éléments pouvaient représenter le cadre guidant l'utilisation d'exemples au sein du Codex.
38. Après cet échange de vues, le Comité est parvenu à un consensus sur le fait que les exemples insérés dans les textes du Codex n'avaient qu'une valeur illustrative.

Conclusions

39. Le Comité est convenu des points suivants :
 - i. les comités du Codex parviennent dans l'ensemble à faire un bon usage, au cas par cas, des différentes possibilités qui leur sont offertes pour donner des exemples ;
 - ii. en raison de la diversité des exemples et de leurs utilisations, il n'est pas nécessaire de formuler des recommandations concrètes sur l'utilisation d'exemples dans les textes du Codex pour le moment.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCGP (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

40. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point de l'ordre du jour.
- Première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, organisé par la FAO, l'OMS et l'OMC**
41. Lors de la présentation des activités conjointes de la FAO et de l'OMS, la représentante de la FAO a évoqué la Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments récemment organisée par la FAO, l'OMS et l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, en Éthiopie, en rappelant que cette conférence avait pour principaux objectifs d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la question de la sécurité sanitaire des aliments et de souligner le fait que l'environnement changeant des systèmes alimentaires était source à la fois de nouvelles possibilités et de défis. Après avoir précisé que la conférence avait été ouverte par les directeurs généraux de la FAO, de l'OMS et de l'OMC ainsi que par le président de la Commission de l'UA, la représentante de la FAO a relevé que ceux-ci avaient insisté sur la grande importance accordée à la sécurité sanitaire des aliments dans leur organisation respective. La représentante a également mentionné la participation d'autres organisations internationales à l'organisation de la conférence, ce qui indique qu'elles conviennent de la nécessité d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la sécurité sanitaire des aliments, et le fait que 119 pays ainsi que plusieurs acteurs non étatiques étaient représentés à cette conférence. Au nom de la FAO et de l'OMS, la représentante a aussi remercié les donateurs ayant apporté leur soutien à la conférence : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Union européenne.
42. La représentante a aussi rappelé aux délégués la tenue, dans la continuité de la conférence, du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce organisé par la FAO, l'OMS et l'OMC à Genève, les 23 et 24 avril 2019. Ce forum donnera lieu à un rappel des principales questions débattues lors de la conférence d'Addis-Abeba, en portant une attention particulière aux questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments qui pourraient avoir des répercussions sur le commerce. La représentante de la FAO a indiqué qu'à ce jour, plus de 138 pays et un grand nombre d'acteurs non étatiques s'étaient inscrits pour participer à ce forum.
43. Plusieurs pays ayant reconnu, dans des documents de séance (CRD), l'importance de l'organisation de débats réguliers entre les membres du Codex au sujet des questions urgentes en matière de sécurité sanitaire des aliments, la représentante de la FAO a fait remarquer que les comités régionaux de coordination devraient offrir une enceinte propice à de telles discussions.
44. Les délégations ont déclaré avoir apprécié l'organisation de la conférence d'Addis-Abeba et être satisfaites de ses résultats. Les thèmes suivants ont notamment été mentionnés à plusieurs reprises : l'éclairage apporté par cette conférence sur la sécurité sanitaire des aliments dans les pays en développement et sur les difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés ; la volonté des pays africains d'œuvrer conjointement à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments en Afrique ; l'importance d'attirer l'attention sur la question de la sécurité sanitaire des aliments afin d'encourager les investissements en la matière à l'échelon national aussi bien qu'international ; le rôle essentiel de la sécurité sanitaire des aliments dans la sécurité alimentaire ; le lien entre sécurité sanitaire des aliments et nutrition ; l'importance décisive des investissements provenant de différents secteurs et le rôle des partenariats pour assurer la sécurité sanitaire des aliments ; l'importance d'accroître la participation au Codex en facilitant l'utilisation des normes du Codex et l'importance de l'engagement et de l'implication des consommateurs.
45. Les délégations ont également exprimé leur appréciation de la synthèse du président de la conférence d'Addis-Abeba faisant état des résultats de cette conférence et ont manifesté un grand intérêt pour le forum qui se tiendra en avril 2019 à Genève ainsi que la volonté d'y participer.
- Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments (JISSA)**
46. Au moment de commenter les dernières informations transmises sur la préparation de la JISSA, la représentante de la FAO a indiqué que le bureau du directeur général s'intéressait directement aux préparatifs liés à la célébration de cette journée. La représentante a précisé que toutes les évolutions et nouvelles informations seraient communiquées sur le site web de la JISSA, provisoirement hébergé sur le site du Codex. Le représentant de l'OMS a déclaré que l'OMS, en collaboration avec la FAO, était prête à apporter son soutien

⁷ CX/GP 19/31/5 ; observations du Ghana (GP/31 CRD/06) ; observations de l'Inde (GP/31 CRD/07 Rev.) ; observations de l'Union européenne (GP/31 CRD/08) ; observations du Sénégal (GP/31 CRD/13) ; observations de la République dominicaine (GP/31 CRD/14) ; observations de la République de Corée (GP/31 CRD/16 Rev.) ; observations de l'Équateur (GP/31 CRD/17) ; observations de El Salvador (GP/31 CRD/22).

à la célébration de cette journée proclamée par l'ONU en fournissant des outils et des informations qui pourront être utilisés par les États membres pour organiser leurs campagnes nationales.

47. Les délégations ont souligné l'importance de la célébration de la première JISSA, le 7 juin 2019, et ont manifesté leur grand intérêt à y participer. Elles reconnaissent que cette journée contribuera à attirer l'attention sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments. Tout en prenant note qu'il s'agissait d'une journée internationale de l'ONU elle-même et non de l'une de ses organisations, plusieurs délégations se sont déclarées favorables à tout soutien pouvant être apporté par la FAO et l'OMS sous la forme d'outils ou de documents pertinents afin d'aider les pays à célébrer avec succès la première JISSA.

Questions émanant de l'OMS

48. Le représentant de l'OMS a informé le Comité que le treizième programme général de travail de l'OMS, adopté en mai 2018 et couvrant la période 2019-2023, mettait l'accent sur la mesure de l'impact des travaux de l'OMS, y compris de ceux du Codex, au niveau des pays. Soulignant que cet impact serait mesuré à partir d'une quarantaine de cibles et d'indicateurs, le représentant a donné des précisions sur la manière dont les travaux du Codex contribuaient à la réalisation de plusieurs de ces cibles. Dans ce contexte, le représentant a exprimé le souhait que le nouveau Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 renforce le suivi de l'utilisation des normes du Codex et de leur impact sur l'amélioration de la santé publique.
49. Le représentant de l'OMS a également fait le point sur l'évolution des relations entre le siège de l'OMS et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'agence de l'OMS spécialisée sur le cancer, qui compte 26 pays membres et jouit d'une certaine autonomie. Le représentant a rappelé que certains dangers chimiques présents dans les aliments avaient été évalués à la fois par la JMPR/le JECFA et par le CIRC et que les conclusions auxquelles ces organismes étaient parvenus semblaient diverger, ce qui avait envoyé des messages équivoques aux gestionnaires de risques comme au grand public. Tout en soulignant l'adoption d'une procédure opérationnelle standardisée provisoire⁸ par le Conseil de direction du CIRC en mai 2018 à la suite de discussions avec l'OMS sur la nécessité de limiter les risques de chevauchement des travaux entre les programmes émanant du siège de l'OMS et le CIRC, le représentant a noté que ces risques n'avaient pas été complètement éliminés. Le représentant a donc encouragé les pays membres du CIRC à exercer, au travers du Conseil de direction du CIRC, une surveillance appropriée afin de s'assurer que le CIRC ne duplique pas inutilement les travaux de la JMPR et du JECFA sur les produits chimiques dans les aliments.
50. Félicitant l'OMS pour ses efforts visant à mieux coordonner les travaux entre les programmes émanant du siège et le CIRC, une délégation a souligné l'importance de cette coordination pour les questions traitées par les organes de la FAO et de l'OMS fournissant des avis scientifiques, dont les évaluations servent de fondement aux travaux du Codex.

Financement de la fourniture d'avis scientifiques

51. La représentante de la FAO a noté que, depuis la session du Comité de l'agriculture (COAG) qui s'est tenue en 2016, la question du financement durable de la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments avait été examinée lors de différentes sessions du Comité du programme et du Conseil de la FAO. La représentante a indiqué que cette question serait probablement à nouveau débattue lors de la session du Comité du programme qui se tiendra du 18 au 22 mars 2019.
52. La délégation de l'Union européenne a informé le Comité qu'elle préparait un document sur le financement durable de la fourniture d'avis scientifiques pour examen par la Commission du Codex Alimentarius à sa quarante-deuxième session, afin de continuer à mettre en lumière l'importance de cette question pour les travaux du Codex, et elle a invité les autres membres partageant le même point de vue à se joindre à elle pour co-signer ce document. De nombreuses délégations ont réaffirmé l'importance de ce point et ont exhorté la FAO et l'OMS à assurer un financement suffisant *via* le budget régulier pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex. Certaines délégations ont également exprimé leur soutien au document en cours de préparation par la délégation de l'Union européenne.
53. Le représentant de l'OMS a salué les discussions passées et présentes visant à rendre ce financement plus durable et plus prévisible, et il a précisé que, du fait de la structure de financement particulière de l'OMS où les contributions fixées ne représentent que 20 % du budget, l'affectation du budget régulier à un domaine de travail particulier, qu'il s'agisse de coûts de personnel ou d'activité, est peu vraisemblable si le caractère prioritaire de ce domaine n'a pas été décidé par les organes directeurs de l'OMS.

Conclusions

54. Le Comité a pris note des points suivants :

⁸ http://governance.iarc.fr/GC/GC60/Fr/Docs/GC60_13_CoordinationWHO_F.pdf et http://governance.iarc.fr/GC/GC60/En/Docs/GC60_13_Corr1.pdf

- i. les membres se félicitent de l'organisation de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- ii. ils appuient les résultats de cette conférence ;
- iii. les membres ont exprimé un grand intérêt pour le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, organisé par la FAO, l'OMS et l'OMC à Genève les 23 et 24 avril 2019, auquel ils prévoient de participer ;
- iv. les membres apportent un soutien sans faille à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et souhaitent participer à sa célébration pour continuer d'accroître l'attention portée à la sécurité sanitaire des aliments ;
- v. ils reconnaissent l'importance d'assurer un financement durable de la fourniture d'avis scientifiques et sont favorables à la poursuite des discussions sur cette question lors de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius.

AUTRES QUESTIONS (Point 6 de l'ordre du jour)

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX ÉMERGENTS ET FUTURS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CCGP (Point 6.1 de l'ordre du jour)⁹

55. La délégation de la France a présenté le document contenant la liste des points à examiner par le Comité en tant que nouveaux travaux éventuels.
56. Certaines délégations ont fait observer que le mandat du CCGP consistait à « étudier les questions de procédure et les problèmes généraux que lui soumet la Commission du Codex Alimentarius » et que de nombreux sujets abordés dans ce document n'avaient pas été soumis au CCGP par la Commission ou étaient du ressort d'un autre comité du Codex.
57. En réponse à cette remarque, le Secrétariat du Codex a rappelé qu'à la vingt-neuvième session du CCGP, il avait été confirmé, dans le cadre de la révision du mandat de ce Comité, « que le mandat proposé permettait au CCGP de continuer de soumettre à la Commission des propositions d'entreprendre des nouveaux travaux et de conserver son fonctionnement actuel. Il avait également été confirmé que le mandat proposé ne diffèrait pas fondamentalement du mandat actuel et que les modifications consistaient simplement à remplacer les exemples spécifiques par d'autres, plus généraux. »¹⁰

1. Facilitation des travaux d'élaboration des normes par le Codex

58. La délégation de la France a expliqué que ce domaine pourrait bénéficier du succès rencontré par les groupes de travail électroniques au sein du Codex (61 groupes de travail électroniques actuellement en activité), mais qu'à l'issue de l'examen régulier effectué en 2016-2017, la Commission du Codex Alimentarius avait identifié des pistes d'amélioration. La délégation a également fait observer que des technologies innovantes comme les webinaires avaient été utilisées pour favoriser la participation des membres à des groupes de travail physiques, et que les travaux du CCGP en vue d'élaborer des orientations sur les procédures applicables aux comités travaillant par correspondance pourraient également servir à améliorer la gestion des travaux des groupes de travail électroniques.
59. Lors des débats, les avis des membres étaient partagés entre ceux qui souhaitaient que le CCGP entame immédiatement un examen des *Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques* pour tenir compte des points évoqués dans le document de travail CX/EXEC 17/73/3 (par. 40)¹¹ et le document REP17/EXEC2 (par. 88)¹², notamment des nouvelles technologies (les webinaires, par exemple) et des difficultés rencontrées dans la gestion de ces groupes, et ceux qui préféraient attendre la fin de la mise en œuvre des recommandations de l'examen régulier des groupes de travail électroniques par le Secrétariat du Codex puisque cet examen tenait déjà compte d'un grand nombre des préoccupations exprimées lors des discussions.

⁹ CX/GP 19/31/6 ; observations de l'OIE (GP/31 CRD/02) ; observations de l'ISO (GP/31 CRD/03) ; observations du Kenya (GP/31 CRD/04) ; observations de l'Inde (GP/31 CRD/07 Rev.) ; observations de l'Union européenne (GP/31 CRD/08) ; observations des Philippines (GP/31 CRD/09) ; observations du Secrétariat du Codex (GP/31 CRD/10) ; observations du Nicaragua (GP/31 CRD/11) ; observations du Brésil (GP/31 CRD/12) ; observations du Sénégal (GP/31 CRD/13) ; observations de la République dominicaine (GP/31 CRD/14) ; observations de l'Union africaine (GP/31 CRD/15) ; observations de l'Équateur (GP/31 CRD/17) ; observations de l'Argentine (GP/31 CRD/18) ; observations de El Salvador (GP/31 CRD/22) ; observations de l'OIV (GP/31 CRD/23).

¹⁰ REP15/GP, par. 37.

¹¹ CX/EXEC 17/73/3, par. 40.

¹² REP17/EXEC2, par. 88.

60. Certains membres ont suggéré qu'il pourrait être intéressant pour le Comité exécutif et la Commission que les orientations pratiques à l'intention des groupes de travail électroniques devant être élaborées par le Secrétariat soient présentées au CCGP lors de sa trente-deuxième session afin de tirer parti de l'expertise de ce Comité.
61. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que la Commission, à sa quarantième session¹³, lui avait donné le mandat suivant :
- élaborer des orientations pratiques à l'intention des groupes de travail électroniques conformément aux indications présentées dans le document de travail¹¹ et au paragraphe 88 du document portant la cote REP17/EXEC2¹² ;
 - harmoniser les directives destinées aux présidents des groupes de travail électroniques quant à leurs rôles et à leurs responsabilités dans le cadre de la direction d'un groupe de travail électronique, ainsi que sur les procédures et la planification, le suivi et l'établissement de rapports et de communications, afin de favoriser la cohérence et d'améliorer la participation¹¹ ;
 - fournir aux membres un appui constant sur l'utilisation et la gestion des outils en ligne du Codex (par exemple la plateforme)¹¹ ;
 - continuer à envisager de nouvelles technologies permettant de suivre et d'« *accroître la participation des membres aux groupes de travail (électroniques)* », ainsi que de renforcer la visibilité des groupes de travail électroniques¹¹ ;
 - offrir aux membres la possibilité de mettre en commun leurs expériences sur les pratiques optimales de gestion des groupes de travail électroniques et d'en tirer des enseignements (par exemple dans le cadre de webinaires)¹¹ ;
 - directives quant à la pertinence de créer un groupe de travail électronique et solutions de remplacement¹² ;
 - modalités d'examen des rapports des groupes de travail électroniques en séance plénière (pour les présidents de comité)¹² ;
 - processus de gestion d'un groupe de travail électronique (présidé et co-présidé)¹² ;
 - modèles de présentation des rapports (y compris la liste des participants) (pour les présidents de groupes de travail électroniques)¹² ;
 - coordination au niveau des points de contact du Codex (pour les participants) ;
 - outils numériques disponibles (pour les présidents de groupe de travail électroniques et les participants)¹² ;
 - collaborer avec les coordonnateurs régionaux pour examiner les obstacles qui s'opposaient à une participation active et identifier les solutions possibles, et inscrire cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions des comités régionaux de coordination ;
 - indiquer les mesures prises dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019.
62. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité qu'en raison de difficultés liées à la charge de travail ainsi qu'au report des réunions des comités régionaux de coordination, la mise en œuvre de certains aspects des recommandations relatives aux groupes de travail électroniques n'était pas aussi avancée que prévu. D'autres aspects ont néanmoins été traités au moyen d'une série d'ateliers organisés dans presque toutes les régions, au cours desquels 125 points de contact du Codex au total ont été formés à l'utilisation des outils en ligne du Codex. Le Secrétariat a par ailleurs indiqué que les points de contact du Codex et les présidents des groupes de travail électroniques continuaient à bénéficier de formations et d'une assistance sur demande, par des moyens virtuels. Le Secrétariat a ajouté qu'il s'efforcerait d'exécuter d'autres tâches d'ici à la quarante-troisième session de la Commission (2020) et que, conformément à ce qu'avait décidé la Commission au paragraphe 60 (dernier point de la liste), des rapports réguliers sur l'état d'avancement de l'exécution de ce mandat seraient transmis au Comité exécutif dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique. Le Secrétariat a par ailleurs indiqué que la Commission avait aussi pris note de la proposition de plusieurs délégations d'aborder la question des orientations relatives aux groupes de travail électroniques au sein du CCGP si cela s'avérait nécessaire à l'avenir.

¹³ REP17/CAC, par. 116.

Conclusion

63. Le Comité est convenu que le CCGP devait attendre que le Secrétariat du Codex ait achevé la mise en œuvre des recommandations de l'examen régulier 2016-2017 avant d'envisager de proposer une nouvelle activité d'examen des *Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques*.

2. Suivi des résultats du Codex dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)

64. La délégation de la France a proposé que, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, le CCGP envisage d'établir des indicateurs pertinents pour démontrer la contribution du Codex à la réalisation des ODD, notamment des ODD 2, 3, 12 et 17.
65. Les délégations ont exprimé les points de vue suivants au cours des débats :
- i. les ODD sont des objectifs volontaires à utiliser par les pays membres selon leurs priorités nationales. Ils ne sont pas destinés à être mis en œuvre par des organisations internationales telles que le Codex, et le suivi de la contribution à leur réalisation sortirait des attributions du Codex et excéderait largement les capacités du Secrétariat ;
 - ii. le président et le secrétaire du Codex reçoivent chaque année de la part du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) une demande d'informations sur la contribution du Codex à la réalisation des ODD et tout conseil sur la manière d'y répondre serait le bienvenu ;
 - iii. tout en soulignant que les travaux du Codex étaient importants pour la réalisation des ODD et que la contribution du Codex était reconnue, il a été rappelé que la transmission d'informations sur les progrès accomplis en la matière incombait en premier lieu aux pays membres et aux organisations mères du Codex. Le Codex ne devrait pas consacrer trop de temps à cette question, d'autant que les ressources sont déjà limitées pour traiter d'autres questions importantes ;
 - iv. tous les organes et États membres des Nations Unies doivent honorer leurs engagements sur les ODD, mais un examen plus approfondi des outils ou des indicateurs pouvant être utilisés ne fait pas partie du mandat du CCGP ;
 - v. le Codex est une émanation de la FAO et de l'OMS et il serait utile de disposer d'un mécanisme permettant de répondre aux questions sur la réalisation des ODD. Un tel mécanisme pourrait être élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, dans un souci d'efficacité et pour éviter le dédoublement des efforts ;
 - vi. de par leur nature, les comités régionaux de coordination pourraient participer à cette transmission d'informations. Ils pourraient être aidés dans cette tâche par l'établissement d'un cadre cohérent pour la transmission d'informations par les comités régionaux de coordination avec l'aide du CCGP au moment d'établir des programmes de mise en œuvre du Plan stratégique du Codex ;
 - vii. les travaux menés par le Comité exécutif sur le Plan stratégique du Codex montrent comment le Codex peut aider les pays à réaliser les objectifs qu'ils se fixent dans le cadre des ODD ;
 - viii. il existe un lien entre les travaux d'élaboration de normes menés par le Codex et la réalisation des ODD. Le fait que les normes du Codex contribuent à la réalisation des ODD est un facteur important d'obtention de financements venant alimenter le Fonds fiduciaire du Codex.

66. Le Président a fait remarquer que les ODD étaient importants pour tous les acteurs faisant partie du système des Nations Unies et qu'un lien étroit entre les travaux du Codex et quatre ODD avait été relevé et même mentionné dans le nouveau Plan stratégique du Codex. Le Président a également souligné qu'il était important de faciliter le suivi effectué par la FAO et l'OMS, sans empiéter sur le travail effectué par les organisations mères. Le Président a ajouté que le CCGP n'avait pas pour mission de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, mais qu'il pouvait relever de ses compétences de proposer des indicateurs pouvant démontrer la contribution apportée par les normes du Codex.

Conclusion

67. Le Comité a pris note que la délégation de la France se proposait de préparer un document de réflexion sur ce sujet, qui sera soumis au CCGP à sa trente-deuxième session.

3. Fraude alimentaire / intégrité et authenticité des aliments

68. La présidente du CCFICS a présenté au Comité un état des lieux des travaux sur la fraude alimentaire menés par le CCFICS (REP19/FICS) en citant les paragraphes 57 à 59 libellés comme suit :

Le CCFICS est convenu de constituer un groupe de travail électronique, animé par les États-Unis d'Amérique et co-animé par l'Union européenne et la République islamique d'Iran, travaillant en anglais, dont le mandat serait le suivant :

- i) se pencher plus avant sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire ; et
- ii) effectuer une analyse approfondie des textes pertinents du Codex, à l'intérieur et à l'extérieur du CCFICS, afin d'éviter les redondances et l'empiètement sur le mandat d'autres comités généraux ou comités de produits du Codex, en tenant compte de l'existence, à l'intérieur et à l'extérieur du CCFICS, d'un certain nombre de textes du Codex liés à cette question.

Si le groupe de travail électronique venait à relever des lacunes dans les textes du CCFICS, il pourrait : proposer de nouveaux travaux relevant du cadre d'action et du mandat du CCFICS à l'occasion de la 25^e session du CCFICS ; se pencher sur les définitions à élaborer ; et proposer des définitions conformes aux textes existants du Codex, à son champ d'action et à son mandat, qui pourraient servir, le cas échéant, à la préparation de futurs documents de projets.

Les résultats du débat ou toute proposition de nouveaux travaux au sein du CCFICS ne sauraient empêcher d'autres comités du Codex d'entamer de nouveaux travaux qui pourraient servir de complément aux travaux du CCFICS tout en restant dans les limites de leur cadre d'action et de leur mandat.

69. La présidente du CCFICS a également informé le Comité du calendrier des travaux du groupe électronique, et notamment du fait qu'un document final serait préparé d'ici à janvier 2020 pour examen par le CCFICS à sa prochaine session en avril 2020.

Conclusion

70. Le Comité a pris note des informations transmises sur les travaux en matière de fraude alimentaire menés par le CCFICS et a encouragé les membres à participer au groupe de travail électronique du CCFICS sur la fraude alimentaire.

4. Information des consommateurs

71. La présidente du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a informé le Comité qu'à sa dernière session, le CCFL avait débattu des sujets qu'il pourrait traiter à l'avenir, parmi lesquels figurent les innovations en matière d'étiquetage des denrées alimentaires, et que ceux-ci seraient examinés plus avant à sa prochaine session. La présidente a ajouté que ces sujets étaient du ressort du CCFL et du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

Conclusion

72. Le Comité a pris note que l'information des consommateurs dans ce contexte de rapide évolution technologique était un sujet important et que celui-ci relevait du domaine de compétence du CCFL.

5. Structure d'observation de l'application des normes du Codex

73. Évoquant l'utilisation importante des normes du Codex, la délégation de la France a fait remarquer que celles-ci pouvaient être utilisées de multiples façons et que le fait de recueillir davantage d'informations sur ces usages pourrait contribuer à élaborer des normes plus efficaces et plus utiles. Il a également été rappelé que le suivi de l'utilisation des normes du Codex avait été inclus dans le projet de Plan stratégique du Codex pour 2020-2025. La délégation de la France a proposé au Comité d'examiner différentes approches qui permettraient d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'utilisation des normes du Codex. À cet effet, le Codex pourrait s'inspirer de l'expérience d'autres organisations internationales confrontées à des enjeux similaires.
74. Le Président a fait observer que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) avaient transmis des informations pertinentes à ce sujet.
75. La représentante de l'OIE a présenté les efforts actuels de son organisation en vue d'établir un observatoire chargé de suivre la mise en œuvre de ses normes, afin de recueillir des informations sur l'étendue de leur utilisation et, dans le cas contraire, sur les raisons pour lesquelles elles n'étaient pas utilisées. La représentante a précisé que le but ultime de ce projet était d'identifier les chantiers prioritaires en matière d'élaboration des normes et de permettre à l'organisation de fournir aux pays un appui ciblé sur leur mise en œuvre. La représentante a ajouté qu'un groupe de référence composé de pays membres, d'organisations régionales et d'organisations internationales avait été mis en place pour aider l'OIE dans cette entreprise, à laquelle le Codex avait également été invité à participer.
76. La représentante de l'ISO a présenté dans ses grandes lignes le système de suivi utilisé par l'organisation, qui fournit des informations très importantes à la fois sur l'utilisation et la pertinence des normes ISO et qui sert à alimenter le processus d'examen systématique de ces normes. La représentante a fait remarquer que,

dans certains cas, la mise en œuvre de normes ISO impliquait également la mise en œuvre de normes du Codex, citant l'exemple du système HACCP du Codex qui représentait une composante importante de la norme ISO 22000.

77. Une délégation a fait observer que la procédure d'acceptation des normes avait été supprimée par la Commission du Codex Alimentarius en 2005 à la suite d'une recommandation du CCGP car elle n'était pas suffisamment utilisée par les membres et qu'après la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il avait été prévu de recueillir des informations pertinentes *via* les prescriptions de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) en matière de notification. La délégation a toutefois souligné que les informations qui pouvaient être obtenues dans le cadre des notifications prévues par l'Accord SPS ou par l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) n'étaient pas suffisantes pour renseigner sur l'utilisation des normes du Codex. La délégation a ajouté qu'elle était opposée à la suppression de la procédure d'acceptation et qu'elle aurait préféré qu'elle soit révisée pour la rendre plus utile. La délégation a enfin fait remarquer que les raisons pour lesquelles les pays n'adoptaient pas les normes du Codex pouvaient être très variées, certains les considérant comme pas assez strictes et d'autres les jugeant tellement exigeantes qu'elles dépassaient leurs capacités nationales. Ces informations seraient très utiles au Codex pour orienter ses activités de normalisation.
78. Une autre délégation a fait remarquer que la surveillance de l'utilisation des normes internationales figurait de manière permanente à l'ordre du jour du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.
79. Divers avis ont été exprimés au cours des débats pour souligner l'intérêt de disposer d'informations supplémentaires sur l'utilisation des normes en vue d'orienter et d'améliorer les activités de normalisation du Codex et pour attirer l'attention sur les difficultés que posait le fait d'entreprendre un suivi de l'utilisation des normes du Codex, tant du point de vue de la méthode et de l'analyse des données que des ressources nécessaires. Les points suivants représentent certains des thèmes abordés de manière récurrente lors des débats :
- i. la définition du mot « utilisation » a été questionnée, notamment le fait de savoir si la prise en compte d'une norme du Codex par une norme privée pouvait être considérée comme une « utilisation » ;
 - ii. il convient d'examiner non seulement la mise en œuvre des normes du Codex, mais aussi l'amélioration de la santé et la facilitation des échanges de denrées alimentaires saines entre les pays ;
 - iii. l'impact des normes du Codex peut être mesuré de différentes manières. Il faudrait définir clairement ce qui est mesuré et selon quelles méthodes. Les modalités d'organisation du suivi et les questions posées détermineront les résultats obtenus ;
 - iv. mesurer l'utilisation des normes du Codex est une tâche complexe. Il n'y a pas de questions binaires lorsqu'on parle d'utilisation des normes du Codex, même en ce qui concerne les normes numériques telles que les LMR, car les facteurs qui peuvent influencer sur leur utilisation sont nombreux. Pour les textes complexes comme les codes d'usages, le suivi de l'utilisation est problématique. Tous les textes ne sont pas incorporés à des lois ou des réglementations techniques, mais ils pourraient être utilisés de nombreuses autres façons, dans des programmes de formation par exemple ;
 - v. la collecte d'informations dignes d'intérêt sur l'utilisation des normes du Codex nécessiterait des ressources importantes en raison des différentes utilisations possibles (denrées importées ou production nationale) et des difficultés rencontrées pour obtenir ces informations ;
 - vi. le suivi effectué dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC (au travers des notifications) ainsi que les tentatives de suivi par le biais de questionnaires au sein des comités régionaux de coordination n'ont pas porté leurs fruits ;
 - vii. dans le cadre des comités régionaux de coordination, il a été constaté qu'il n'était pas facile de répondre aux questionnaires relativement simples sur l'utilisation des normes du Codex qui avaient été soumis aux pays. Ces questionnaires doivent être révisés à l'occasion du prochain cycle de réunions des comités régionaux de coordination puisqu'ils restent à l'ordre du jour ;
 - viii. les informations sur l'utilisation des normes du Codex peuvent être utilisées aux fins du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des ODD ainsi que de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex;
 - ix. le mandat du Codex ne peut être étendu à un suivi direct. Savoir dans quelle mesure des normes du Codex contribuent au commerce alimentaire mondial est une question intéressante mais à laquelle il est difficile de répondre. Si une méthode destinée à répondre à ces questions était établie, le Codex serait-il prêt à en recevoir et à en accepter les résultats ?

- x. les décisions quant aux modalités d'exécution d'un tel suivi devraient être guidées par des principes d'ouverture et de flexibilité, dans une perspective de long terme et en évitant l'excès de complexité ;
 - xi. il faut tenir compte de l'utilisation qui sera faite concrètement des informations recueillies et de qui sera l'utilisateur final de ces informations ;
 - xii. il serait utile de savoir dans quelle mesure les normes contribuent à la facilitation du commerce ;
 - xiii. les normes du Codex ne sont pas d'application obligatoire et il est important d'avoir un retour d'informations, au moyen des outils adéquats, sur la manière dont elles sont utilisées. Ce retour d'informations pourrait aider le Codex à comprendre de quelle manière les normes sont mises en œuvre et comment aider au mieux les pays ;
 - xiv. le Codex devrait s'efforcer de tirer des enseignements des travaux actuellement menés en la matière par d'autres organismes de normalisation internationaux, pourrait bénéficier de l'expérience de l'OIE avant de poursuivre ses travaux et devrait s'efforcer d'éviter les redondances.
80. Tout en convenant que ce sujet était important et qu'il serait sans doute utile de disposer d'une analyse plus complète et plus détaillée de cette question, le Comité a aussi clairement exprimé l'opinion, au cours de ses débats, qu'il était nécessaire d'étudier et d'évaluer avec soin cette question avant d'aller plus loin.

Conclusion

81. Le Comité a pris note que la délégation de la France, avec la collaboration d'autres délégations intéressées, préparerait un document de réflexion sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex, en tenant compte des observations formulées à la trente et unième session du CCGP, qui sera soumis au Comité à sa trente-deuxième session.

6. Mécanisme visant à améliorer la coordination avec les autres organisations internationales

82. Le Comité a pris note que l'examen régulier 2017-2018 de la gestion des travaux du Codex avait porté sur les relations avec les autres organisations internationales et que l'exécution d'un certain nombre de mesures avait été demandée par le Comité exécutif à la suite de cet examen. Il a également pris acte que la mise en œuvre de ces mesures était en cours et que le Comité exécutif poursuivrait l'examen de cette question à sa soixante-dix-septième session.

7. Possible évolution du Manuel de procédure

83. Le Comité a pris note que l'examen de la structure du Manuel de procédure était du ressort du Secrétariat du Codex et que des travaux étaient en cours pour rendre les informations contenues dans ce manuel plus facilement accessibles aux utilisateurs. Le Comité a également relevé que des travaux étaient aussi en cours pour rendre plus accessibles les décisions générales de la Commission portant sur des questions de procédure ou des principes.
84. Le Comité a précisé que l'examen en cours n'avait pas pour objectif d'apporter des modifications de fond au Manuel de procédure mais de chercher à en faciliter l'utilisation. Le Secrétaire a ajouté qu'au cas où le Secrétariat du Codex constaterait, lors de cet examen, qu'il est nécessaire d'apporter des modifications de fond au Manuel de procédure, celles-ci seraient soumises au CCGP pour examen.
85. Le Comité s'est félicité de l'élaboration du guide à destination des présidents et de l'intention du Secrétariat de le compléter et de le mettre à jour. Le Comité a suggéré de le mettre également à disposition sur le site web du Codex.
86. Le Comité a pris note des informations transmises par la FAO selon lesquelles un guide sur la facilitation et la recherche de consensus était aussi en préparation, sous la direction de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de la FAO, et le document provisoire avait été utilisé avec succès dans le cadre d'un projet financé par le Fonds fiduciaire du Codex et devait être finalisé prochainement.

Conclusion

87. Le Comité a pris note que le Secrétariat du Codex présenterait au CCGP à sa trente-deuxième session un document sur le format et la structure du Manuel de procédure.

Informations communiquées par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)

88. La représentante de l'OIV a formulé des observations sur les points 2, 3, 4 et 6 du document CX/GP 19/31/6 et a réitéré le souhait de l'OIV de continuer à travailler en étroite collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius.

Révisions/amendements de textes du Codex¹⁴

89. Le Secrétariat a présenté le document préparé à la suite de l'examen du *Guide concernant la procédure d'amendement et de révision des normes Codex et textes apparentés* figurant dans le Manuel de procédure. Le Secrétariat a fait observer que le document était présenté pour information uniquement et qu'aucune discussion n'était censée avoir lieu lors de la présente session, le document ayant été mis à disposition juste avant la réunion.
90. Dans ce document, le Secrétariat s'interroge sur l'utilité de faire une distinction entre les amendements et les révisions, et propose un nouveau système de référencement des versions des textes du Codex ainsi que l'insertion d'un historique des versions dans les normes. Le Secrétariat a également proposé de débattre de la procédure de soumission des propositions de révisions et d'amendements, en particulier lorsque celles-ci concernent des questions pour lesquelles il n'existe pas de comité ou de groupe spécial actif compétent.
91. Une délégation a suggéré de soumettre le document au Comité exécutif.
92. Le Comité a pris note que le Secrétariat préparerait un document de réflexion sur ce sujet, qui sera soumis au CCGP à sa trente-deuxième session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 7 de l'ordre du jour)

93. Le Comité a pris note de la décision de tenir sa trente-deuxième session en France du 23 au 27 mars 2020, sous réserve de confirmation des modalités définitives par le pays hôte en concertation avec le Secrétariat du Codex.

¹⁴ Observations du Secrétariat du Codex (GP/31 CRD/10).

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson/Président/Presidenta

Mr Jean-luc Angot
Président du CCGP31
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
251, rue de Vaugirard
Paris
France
Tel: + 33 (0)1 49 55 59 15
Email: jean-luc.angot@agriculture.gouv.fr

Chair's Assistant /Assistante du Président/Asistente del Presidente

Mrs Louise Dangy
Point de contact national
CIAA
SGAE
68 rue de Bellechasse
Paris
France
Tel: 0033144871287
Email: louise.dangy@sgae.gouv.fr

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Ms Henda Souilamas
Sous Directrice
Ministère du Commerce
Cité Zerhouni Mokhtar El Mohammadia
Alger
Algeria
Tel: 00 213 662 839 686
Email: heliumser19@yahoo.fr

ANGOLA

Mr Henriques De Assunção Pereira
Coordenador de Subcomité sobre Principios Gerais
Ministério do Comércio
Codex-Angola
Largo António Jacinto
Luanda
Angola
Tel: 926494297
Email: gonguembo@gmail.com

Dr Joana Bimbi Leandro
Membro do Codex-Indústria
Ministério da Indústria
Codex
Largo Antonio Jacinto
Luanda
Angola
Tel: +244 923 51 72 95
Email: joana.ianorg@gmail.com

ARGENTINA - ARGENTINE

Eng Gabriela Catalani
Punto Focal Codex
Secretaria de Agroindustria
paseo colon 982
Caba
Argentina
Tel: 43636383
Email: gacatalani@gmail.com

Ms Marisa Cordi
delegate
Arcor
Caba
Argentina
Tel: 43636383
Email: mcordi@arcor.com

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms Fran Freeman
First Assistant Secretary
Department of Agriculture and Water Resources
GPO Box 858
Canberra
Australia
Tel: +61262724747
Email: fran.freeman@agriculture.gov.au

Ms Usha Sriram-prasad
 Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra, ACT
 Australia
 Email: Usha.SP@agriculture.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mrs Bettina Brandtner
 Federal Ministry of Sustainability and Tourism
 Stubenring 1
 Vienna
 Austria
 Tel: +43 1 71100-606713
 Email: bettina.brandtner@bmnt.gv.at

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN

Mr Fuad Mardiyev
 Head
 International Relations and Protocol
 Food Safety Agency of The Republic of Azerbaijan
 Heydar Aliyev ave. 152
 Baku
 Azerbaijan
 Tel: +994518088080
 Email: mardiyevfuad@gmail.com

Mrs Aysel Calilova
 Azerbaijan Food Safety Institute
 Baku
 Azerbaijan
 Email: aysel.calilova@gov.az

Mr Samir Rustamli
 Head of Certification Division
 Food Safety Department
 Food Safety Agency of The Republic of Azerbaijan
 Heydar Aliyev ave. 152
 Baku
 Azerbaijan
 Tel: +994502410005
 Email: samir.rustamli@afsa.gov.az

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Carl Berthot
 Head of office
 Food, Feed and other consumption product
 FPS public health.
 Eurostation - Place victor horta, 40 bte 10
 Brussels
 Belgium
 Tel: +3225247369
 Email: carl.berthot@health.fgov.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr André Luis Santos
 Chair of the Brazilian Codex Alimentarius
 Committee
 National Institute of Metrology, Quality and
 Technology
 Rua Santa Alexandria, 416 - 9ª andar - Rio
 Comprido - RJ
 Rio de Janeiro
 Brazil
 Tel: + 55 21 2563-5543
 Email: alsantos@inmetro.gov.br

Ms Naiana Campos Gil Ferreira Santiago
 Multilateral Affairs Coordinator
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala 340
 Brasília
 Brazil
 Tel: +55 61 3218-2534
 Email: naiana.gil@agricultura.gov.br

Dr Guilherme Antonio Costa Junior
 Chair of the Commission
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food
 Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

Mr Leandro Magalhães Silva De Sousa
 Second Secretary
 Embassy of Brazil in France
 34 Cours Albert 1er 75008
 Paris
 France
 Tel: + 33 1 45 61 82 72
 Email: leandro.magalhaes@itamaraty.gov.br

Mr Tiago Lanius Rauber
 Health Regulation Expert
 Brazilian Health Regulation Agency
 SIA Trecho 05, área especial 57
 Brasília
 Brazil
 Tel: +55 61 34625309
 Email: tiago.rauber@anvisa.gov.br

Ms Maria Luiza Costa Martins
 Researcher-Technologist
 National Institute of Metrology, Quality and
 Technology
 Rua Santa Alexandria, 416 - 9ª andar - Rio
 Comprido – RJ
 Rio de Janeiro
 Brazil
 Tel: + 55 21 2563-2918
 Email: mlmartins@inmetro.gov.br

Mr Diogo Penha Soares
 Health Regulation Expert
 Brazilian Health Regulation Agency
 SIA Trecho 05, área especial 57
 Brasília
 Brazil
 Tel: +55 61 3462-6892
 Email: diogo.soares@anvisa.gov.br

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Charles Booto A Ngon
 Directeur Général de l'ANOR
 Direction générale
 Agence des Normes et de la Qualité
 Yaoundé
 Cameroon
 Tel: 00237 222206368
 Email: bootoagon@yahoo.fr

Mr Mohamadou Awal
 Sous-directeur Homologation des Normes
 Agence des Normes et de la Qualité
 Tel: (+237) 99 42 07 80
 Email: moawaln@yahoo.fr

Mr Medi MOUNGUI
Rome
Italy
Email: medimoungui@yahoo.fr

Mr Indongo Yves Laret
Directeur du Développement de la Qualité
Ministère des mines, de l'industrie et du
Développement Technologique
Cameroon
Email: indyllaret@gmail.com

CANADA - CANADÁ

Ms Meghan Quinlan
Manager, Bureau of Policy, Interagency and
International Affairs
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway
Ottawa
Canada
Tel: 343-542-3250
Email: meghan.quinlan@canada.ca

Ms Kathy Twardek
Director, Consumer Protection and Market Fairness
Division
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Tower 2, Floor 6
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-773-5489
Email: kathy.twardek@canada.ca

Mrs Alison Wereley
Senior Policy Analyst
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road Tower 1, Floor 4
Ottawa
Canada
Tel: 613-773-6450
Email: alison.wereley@canada.ca

CHILE - CHILI

Mr Fernando Catalán
Asesor
Departamento Regulatorio, Dirección General de
Relaciones Económicas Internacionales, DIRECON
Ministerio de Relaciones Exteriores
Teatinos 180, piso 11
Santiago
Chile
Tel: 56 228275426
Email: fcatalan@direcon.gob.cl

Mrs Begoña Montenegro
Asesora
Departamento Regulatorio, Dirección General de
Relaciones Económicas Internacionales, DIRECON
Ministerio de Relaciones Exteriores
Teatinos 180, puso 11
Santiago
Chile
Email: bmontenegro@direcon.gob.cl

CHINA - CHINE

Mrs Fang Gao
Senior Agronomist
Division of Technical Measures for Trade
Center for Agro-Food Quality & Safety, Ministry of
Agriculture and Rural Affairs, P.R.China
No.223 Chaowaidajie Street Chaoyang Dist,
Beijing
China
Tel: 010-59198571
Email: 154354062@qq.com

Mr Yi Han
consultant
Import and Export Food Safety Bureau, the General
Administration of Customs of PRC
No 6, Jianguomennei Dajie, Dongcheng District,
Beijing
China
Tel: 65195548
Email: hanyi@customs.gov.cn

COSTA RICA

Mrs Luisa María Díaz Sánchez
Director
Verificación
Ministerio de Economía Industria y Comercio
400 m al Este del Periódico La Nación, Oficentro
ASEBANACIO Llorente de Tibás, -
San José
Costa Rica
Tel: 506-25491433
Email: ldiaz@meic.go.cr

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Ms Iva Mraović
Senior Adviser
Department for Codex Alimentarius and Food
Quality Standards, Directorate for Food and
Phytosanitary
Ministry of Agriculture
Ulica grada Vukovara 78 10000
Zagreb
Croatia
Tel: +385 1 6109 440
Email: iva.mraovic@mps.hr

CUBA

Dr Mayra Martí Pérez
Jefa de departamento de higiene de los alimentos
Higiene de los alimentos
Dirección Nacional de Sanidad Ambiental del
Ministerio de Salud Pública
Calle 23 e/ M y N. Edificio Soto, Vedado
La Habana
Cuba
Tel: 537 8330276
Email: mayra.marti@sld.cu

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud Østergaard
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Environment and Food
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark
Tel: +45 7227 6705
Email: koe@fvst.dk

Mr Jens Therkel Jensen
Senior Advisor, Division of International Cooperation
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Environment and Food
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark
Email: jetj@fvst.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr Rommel Aníbal Betancourt Herrera
Coordinador General de Inocuidad de Alimentos
Agencia de Regulación y Control Fito y Zoonosanitario
Av. Amazonas y Av. Eloy Alfaro
Quito
Ecuador
Tel: 593987263359
Email: rommel.betancourt@agrocalidad.gob.ec

ESTONIA - ESTONIE

Mr Allan Aleksašin
Counselor
Food Safety Department
Ministry of Rural Affairs
Lai 39/41
Tallinn
Estonia
Tel: +3726256277
Email: allan.aleksasin@agri.ee

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE -
UNIÓN EUROPEA**

Mr Dirk Lange
Head of Unit
DG SANTE
European Commission
rue Froissart 101
Brussels
Belgium
Tel: +32 229-52837
Email: dirk.lange@ec.europa.eu

Mr Risto Holma
Administrator
DG SANTE
European Commission
Rue Froissart 101
Brussels
Belgium
Tel: +32 229-98683
Email: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Bernadette Klink-khachan
EU Codex Contact Point
DG SANTE
European Commission
Rue Froissart 101
Brussels
Belgium
Tel: 0032 2 295 79 08
Email: sante-codex@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Anne Haikonen
Legislative Counsellor
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O.Box 30 FI-00023 Government
Helsinki
Finland
Tel: +358-50-3697618
Email: anne.haikonen@mmm.fi

Dr Sebastian Hielm
Director of Food Safety
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O.Box 30 FI-00023 Government
Helsinki
Finland
Tel: +358 50 524 5761
Email: sebastian.hielm@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mrs Céline Germain
Chef du bureau des négociations européennes et
multilatérales (BNEM)
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
Paris
France
Tel: + 33 (0)1 49 55 80 44
Email: celine.germain@agriculture.gouv.fr

Mr Thomas Longley
Adjoint du chef de bureau des négociations
européennes et multilatérales (BNEM)
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
Paris
France
Tel: + 33 (0)1 49 55 47 78
Email: thomas.longley@agriculture.gouv.fr

Mr Charles Martin Ferreira
Sous-directeur des affaires sanitaires européennes
et internationales
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
Paris
France
Email: charles.martins-ferreira@agriculture.gouv.fr

Mr Florian Simonneau
Adjoint au chef du bureau de la qualité et de la valorisation des denrées alimentaires
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'économie et des finances
Paris
France
Email: florian.simonneau@dgccrf.finances.gouv.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Niklas Schulze Icking
Deputy Head of Division
German Codex Contact Point
Federal Ministry of Food and Agriculture
Wilhelmstr. 54
Berlin
Germany
Tel: +4930185293515
Email: niklas.schulze-icking@bmel.bund.de

Mrs Hilke Thordsen-böhm
Head of Division 214
Federal Ministry of Food and Agriculture
Wilhelmstraße 54
Berlin
Germany
Tel: 49 030 18 529 4627
Email: ccnfsdu@bmel.bund.de

GHANA

Mrs Cynthia Dapaah Ntow
Corporate Attorney
Legal
Food and Drugs Authority
P. O. BOX CT 2783 Cantonments
Accra
Ghana
Tel: +233 244 212791
Email: Cynthia.dapaah@fdaghana.gov.gh

Mr Jonathan Akwei Pappoe
Senior Regulatory Officer
Food Evaluation and Registration
Food and Drugs Authority
P. O. Box CT 2783 Cantonments, Accra
Accra
Ghana
Tel: +233 243 602601
Email: jonathanakweip@gmail.com

INDIA - INDE

Ms Rita Teatia
Chairperson
Food Safety and Standards Authority of India
Ministry of Health and Family Welfare
FDA Bhawan, Kotla Road
New Delhi
India
Tel: 011-23220991
Email: chairperson@fssai.gov.in

Mr Sunil Kumar Bakshi
Advisor
(Codex / Regulations)
Food Safety and Standards Authority of India
FDA Bhawan, Kotla Road Near Bal Bhawan
New Delhi
India
Tel: +91-11-23237439
Email: sbakshi@fssai.gov.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Dr Wahyu Purbowasito
Director of Agro, Chemical, Health and Halal Standards Development
Directorate of Agro, Chemical, Health and Halal Standards Development
National Standardization Agency of Indonesia
BPPT 1st Building, 14th Floor Jl. M.H. Thamrin No.8
Jakarta
Indonesia
Email: wahyupurbowasito@bsn.go.id

Prof Purwiyatno Hariyadi
National Codex Committee of Indonesia
Southeast Asian Food and Agricultural Science and Technology (SEAFST) Center
Bogor Agricultural University (IPB)
IPB Campus, Dramaga Bogor, Indonesia
Bogor
Indonesia
Tel: (+62) 811110351
Email: phariyadi@apps.ipb.ac.id

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Ciro Impagnatiello
Codex Contact Point
Department of the European Union and International Policies and of the Rural Development
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies and of Tourism
Via XX Settembre, 20
Rome
Italy
Tel: +39 06 46654058
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Dr Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety Policy Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: yayoi_tsujiyama170@maff.go.jp

Mr Yasuhiro Goto
Officer, Office of International Food Safety
Pharmaceutical Safety and Environmental Health Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3595-2326
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Eiji Harada
 Director, Office of International Food Safety
 Pharmaceutical Safety and Environmental Health
 Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-3-3595-2326
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Prof Koji Miura
 Adviser
 Pharmaceutical Safety and Environmental Health
 Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-3-3595-2326
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Aya Orito-nozawa
 Section Chief
 International Standards Office, Food Safety Policy
 Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-3-3502-8732
 Email: aya_orito460@maff.go.jp

Mr Yoshiaki Sakai
 Technical Official, Office of International Food
 Safety
 Pharmaceutical Safety and Environmental Health
 Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-3-3595-2326
 Email: codexj@mhlw.go.jp

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Dr Nailya Karsybekova
 Coordinator
 Codex Alimentarius
 Ministry of Health of the Republic of Kazakhstan
 Dostyk 18
 Astana
 Kazakhstan
 Email: a.perneyev@gmail.com

Mr Salikhaddin Kushekenov
 Technical expert
 Codex Alimentarius
 National Center of Expertise
 Astana
 Kazakhstan
 Email: assem.smagul@gmail.com

Ms Aigerm Sadubayeva
 Committee for Public Health Protection
 Ministry of Health of the Republic of Kazakhstan
 Mangilik Yel ave. 8 - entrance #10
 Astana
 Kazakhstan
 Email: a.perneyev@gmail.com

Ms Assem Smagulova
 Codex Contact Point
 Codex Alimentarius
 Ministry of Health of the Republic of Kazakhstan
 Dostyk 18
 Astana
 Kazakhstan
 Email: a.perneyev@gmail.com

KENYA

Mrs Alice Okelo Akoth Onyango
 FAO/WHO CCAFRICA Coordinator Codex Contact
 Point
 National standard development Bureau
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974
 Nairobi
 Kenya
 Tel: +254 722268 225/+254206948303
 Email: akothe@kebs.org

Mr Nicholas Otieno Ayore
 Senior Assistant Director
 Directorate of Veterinary Services
 P.O. BOX 00625
 Nairobi
 Kenya
 Email: nickayore@gmail.com

Dr Kimutai William Maritim
 FAO/WHO CCAFRICA Coordinator Chair
 Directorate of veterinary Services
 Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and
 Irrigation
 Private Bag Kabete
 Nairobi
 Kenya
 Tel: +254722601653
 Email: kimutaimaritim@yahoo.co.uk

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Mukhamat Kaparov
 Deputy Director
 Center for Standardization and Metrology under The
 Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
 720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 (770)544077
 Email: kaparov1964@gmail.com

Mrs Dinara Aitmurzaeva
 Head of Division , CCP in Kyrgyzstan
 Standardization Division
 Center for Standardization and Metrology under The
 Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
 720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 (770) 540126
 Email: aytmurzaeva@nism.gov.kg

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Mrs Olga Orlova
 Counselor
 Permanent Representation of the Republic of Latvia
 Avenue des Arts 23
 Brussels
 Belgium
 Tel: +32 473 198 127
 Email: olga.orlova@mfa.gov.lv

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Eng Mariam Eid
 Head of department
 Agro-Industries
 Ministry of Agriculture
 MoA, Bir Hassan, Jneh, Beirut, Lebanon
 Beirut
 Lebanon
 Tel: 009613567542
 Email: meid@agriculture.gov.lb

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Norrani Eksan
 Deputy Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 4, Menara Prisma, No. 26, Jalan Persiaran
 Perdana, Presint 3,
 Putrajaya
 Malaysia
 Tel: 603-8885 0794
 Email: norrani@moh.gov.my

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Hamid Lachhab
 head of Risk Assessment and legal Affairs Direction
 Agriculture
 Office National de Sécurité Sanitaire des produits
 Alimentaires
 Avenue Hajj Ahmed Cherkaoui Agdal
 Rabat
 Morocco
 Tel: +212673997803
 Email: hamid.lachhab@gmail.com

Mr Houssine Benmaajouz
 Diplôme de Doctorat en Chimie – Physique, de
 l'Université Agriculture
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
 Chimiques LOARC
 10, Rue de Madrid, Appt. N° 7
 Morocco
 Tel: 00212 661 150 542
 Email: houssinebenmaajouz@gmail.com

Dr Ihssane Beqqali Himdi
 Chef de la Division de la Normalisation et des
 Questions SPS
 Département de l'Agriculture
 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits
 Alimentaires
 Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal
 Rabat
 Morocco
 Tel: +212 537 676513
 Email: ihssanebeqqali@gmail.com

Mr Said Zantar
 Coordinateur de l'Unité de Recherche sur les
 Techniques Nucléaire, l'Environnement et la Qualité
 Agriculture
 Institut National de Recherche Agricole
 78 Boulevard sidi Mohammed Ben Abdellah
 Tanger
 Morocco
 Tel: 00212660157044
 Email: zantar_said@hotmail.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Dr Marie-ange Delen
 Coordinator Codex Alimentarius Netherlands
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 PO Box 20401
 The Hague
 Netherlands
 Tel: +31 6 4615 2167
 Email: m.a.delen@minez.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE –
NUEVA ZELANDIA**

Mr Raj Rajasekar
 Senior Programme Manager
 Ministry for Primary Industries
 Wellington
 New Zealand
 Email: raj.rajasekar@mpi.govt.nz

**NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD -
MACEDONIA DEL NORTE**

Ms Katerina Jonovska
 Associate
 Department for EU and International cooperation
 Food and Veterinary Agency
 III Makedonska brigada, 20
 Skopje
 North Macedonia
 Tel: 0038922457895
 Email: kjonovska@fva.gov.mk

Mrs Svetlana Tomeska Mickova
 Head of Department
 Department for EU and International cooperation
 Food and Veterinary Agency
 III Makedonska brigada, 20
 Skopje
 North Macedonia
 Tel: 0038922457895
 Email: stmickova@fva.gov.mk

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum Møllersen
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 P.O Box 383
 Brumunddal
 Norway
 Tel: +47 22779104
 Email: visvm@mattilsynet.no

Mr Stig-atle Vange
Senior Adviser
Ministry of Health and Care Services
Post Box 8011 Dep
Oslo
Norway
Tel: +47 995 18 120
Email: stig-atle.vange@hod.dep.no

PANAMA - PANAMÁ

Eng Joseph Gallardo
Ingeniero de Alimentos / Punto de Contacto Codex
Panama
Ministerio de Comercio e Industrias
Plaza Edison, Sector El Paical, Pisos 2 y 3
Panama
Panama
Tel: 5600716
Email: jgallardo@mici.gob.pa

Eng Alex Mateo
Director General de Industrias y Desarrollo
Empresarial
Ministerio de Comercio e Industrias
Plaza Edison, Sector el Paical, Pisos 2 y 3
Panama
Panama
Tel: 5605946
Email: amateo@mici.gob.pa

Mrs Diana Carolina Bares Varela
Asesora del Administrador General
Administración General
AUPSA (Autoridad Panameña de Seguridad de
Alimentos)
PH Sun Tower Piso 2, Ave. Ricardo J. Alfaro,
Betania, Ciudad De Panama
Panama
Panama
Tel: 5220017
Email: dbares@aupsa.gob.pa

Eng Luis Benavides
Administrador General de AUPSA
Administración General
AUPSA (Autoridad Panameña de Seguridad de
Alimentos)
Via Ricardo J. Alfaro Edificio Sun Tower Mall local
70 Piso 2
Panama
Panama
Tel: 5220017
Email: lbenavides@aupsa.gob.pa

Mrs Meredith Itzel Perez Quinzada
Jefa de Asesoría Legal
Asesoría Legal
AUPSA (Autoridad Panameña de Seguridad de
Alimentos)
Via Ricardo J. Alfaro Edificio Sun Tower Mall local
70 Piso 2
Panama
Panama
Tel: 5220000
Email: mperez@aupsa.gob.pa

PARAGUAY

Mr Sebastián Ortiz Montaner
Director de Organismos Económicos Multilaterales,
Ministerio de Relaciones Exteriores
DOEM
Ministerio de Relaciones Exteriores
Palma 594. Edificio Ámbar
Asunción
Paraguay
Tel: +595 21 414 8802
Email: sortiz@mre.gov.py

PHILIPPINES - FILIPINAS

Mr Hansel Didulo
Assistant Secretary for Regulations and the Visayas
Department of Agriculture 3rd Floor, Left Wing, DA
Main Bldg. Elliptical Road Diliman,
Quezon City
Philippines 1101
Tel: +632 8 920 9178/+63 927 994 69
Email: asecvisayas@gmail.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Marzena Chacinska
Head
International Cooperation Department
Agricultural and Food Quality Inspection
30, Wspolna Str.
Warsaw
Poland
Tel: +48226232902
Email: mchacinska@ijhars.gov.pl

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Ms Mi Sun Park
Scientific officer
Food Standard Division
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex,
187, Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup,
Chongwon-gun, Chungcheongbuk-do
Republic of Korea
Tel: 82-43-719-2417
Email: mspark@korea.kr

Ms Se Hyun Cho
Researcher
Food Safety Policy
Korea Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex,
187, Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup,
Chongwon-gun, Chungcheongbuk-do
Email: sehyun1205@korea.kr

Prof Yong Ho Park
Professor
College of Veterinary Medicine
Seoul National University
1 Gwanak-ro, Gwanak-gu, Seoul, 08826
Republic of Korea
Email: yhp@snu.ac.kr

Ms Soo-ryeon Yu
Livestock and Fishery Products Policy Division
Ministry of Food and Drug Safety
Email: wannaysr@korea.kr

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mr Robert Dautzenberg
Senior Political Administrator
Directorate-General Agriculture, Fisheries, Social
Affairs and Health Directorate Fisheries, Food a
Council of the European Union - General Secretariat
Romania
Email: robert.dautzenberg@consilium.europa.eu

Ms Monica Neagu
Director
General Food Safety Department
National Sanitary Veterinary and Food Safety
Authority
Bucharest
Romania
Email: neagu.monica@ansvsa.ro

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Ms Anna Koroleva
Consultant of the Division
Division of International integration and organization
of interaction with WTO and OECD
Federal Service for Surveillance on Consumer
Rights Protection and Human Well-being
18/20, Vadkovskiy pereulok
Moscow
Russian Federation
Tel: +7 915 325 77 55
Email: Korolyova_AP@gsen.ru

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Mr Mohammed Albaz
Food law specialist
Executive Dept. of Standards and food products
evaluation
Saudi Food and Drug Authority
North Ring Road - Al Nafal Unit (1) Riyadh 13312 -
Riyadh
Saudi Arabia
Tel: +966112038222
Email: CODEX.CP@sFDA.gov.sa

Mr Sami Alnokhlan
Head of International contact Points
Executive Dept. of Standards and food products
evaluation
Saudi Food and Drug Authority
North Ring Road - Al Nafal Unit (1) Riyadh 13312 -
Riyadh
Saudi Arabia
Tel: +966112038222
Email: CODEX.CP@sFDA.gov.sa

Dr Hamoud Alnughaymishi
Head of Risk Communication section
Executive Department of Monitoring & Risk
Assessment
Saudi Food and Drug Authority
North Ring Road - Al Nafal Unit (1) Riyadh 13312 -
Riyadh
Saudi Arabia
Tel: +966112038222
Email: CODEX.CP@sFDA.gov.sa

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Amadou Diouf
Président du Comité national du Codex Alimentarius
Comité National Du Codex Alimentarius/Direction
Générale Sante
Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Hôpital de Fann
Dakar
Sénégal
Email: amdiouf@me.com

Ms Ndeye Maguette Diop
Responsable Division Agroalimentaire
Ministère Industrie
Association Sénégalaise de Normalisation
21 Lotissement Front de Terre X Bourguiba
Dakar
Sénégal
Email: yayindeye@hotmail.com

Dr Mame Coumba Codou Faye Diouf
Programme national de lutte contre la tuberculose
Direction Générale de la Sante
Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rue Aimé Césaire - Fann Résidence
DAKAR
Sénégal
Email: coumbacodou9@gmail.com

Mrs Mame Diarra Faye Epse Leye
Point de Contact National Codex
Direction Générale Sante/Ministère Santé et Action
Sociale
Comité national du Codex Alimentarius
Hopital Fann Dakar
Dakar
Sénégal
Tel: +221 77 520 09 15
Email: mamediarrafaye@yahoo.fr

Mrs Maimouna Sow
Chef de Division
Ministère Sante et Action Sociale
Service National de l'Hygiene
Terminus TATA, 34 Nord Foire Dakar
Dakar
Sénégal
Tel: +221 77 641 39 16
Email: maynatacko@yahoo.fr

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mr Milo Bystrický
State Counsellor
Food Safety and Nutrition Dpt.
Ministry of Agriculture and Rural Development of the
Slovak Republic
Dobrovičova 12
Bratislava
Slovakia
Tel: + 421 2 59266 555
Email: milo.bystricky@land.gov.sk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Dr Blaža Nahtigal
Codex Contact Point
Administration for Food Safety, Veterinary Sector
and Plant Protection
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Dunajska cesta 22
Ljubljana
Slovenia
Email: codex.mkgp@gov.si

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mr Malose Daniel Matlala
Deputy Director: Food Control
Directorate: Food Control
Department of Health
Private Bag X828
PRETORIA
South Africa
Tel: +27 12 395 8789
Email: CACPSA@health.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs María Luisa Aguilar Zambalamberrí
Jefe de Servicio
Punto de Contacto Codex España
Agencia Española de Consumo, Seguridad
Alimentaria y Nutrición
C\ Alcalá, 56
Madrid
Spain
Email: maquilar@mscbs.es

SRI LANKA

Dr Lakshman Gamlath
Deputy Director General (Food safety)
WP
Ministry of Health
"Suwasiripaya", Ministry of Health, Colombo 10,
Colombo
Sri Lanka
Tel: +94717723232
Email: ltgamlath@gmail.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mr Anders Wannberg
Senior Administrative Officer
Ministry of Enterprise and Innovation
The Swedish Government
Stockholm
Sweden
Tel: +46 705190263
Email: anders.wannberg@gov.se

Ms Carmina Ionescu
Codex Coordinator
International Affairs
National Food Agency
Box 622
Uppsala
Sweden
Tel: +46 709245601
Email: carmina.ionescu@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mr Martin Müller
Swiss Codex Contact Point
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern
Switzerland
Email: martin.mueller@blv.admin.ch

Dr Himanshu Gupta
Regulatory & Scientific Affairs
Nestec SA
Avenue Nestlé 55 Post Box
Vevey
Switzerland
Email: Himanshu.Gupta@nestle.com

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Former Chairperson, Codex Alimentarius
Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
International Affairs
Bern
Switzerland
Tel: + 41 58 462 00 41
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Dr Juadee Pongmaneerat
Secretary General
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards
Ministry of Agriculture and cooperatives
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
Bangkok
Thailand
Tel: +66 2561 2277
Email: juadee@acfs.go.th

Ms Namaporn Attaviroj
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phahonyothin Rd., Ladyao, Chathuchak
Bangkok
Thailand
Tel: +66 2 561 2277 ext. 1422
Email: jzanamaporn@gmail.com

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr İlhami Sahin
Coordinator
The General Directorate of Food and Control
The Ministry of Agriculture and Forestry
Tarım ve Orman Bakanligi Eskisehir Yolu 9. km
Lodumlu
Ankara
Turkey
Tel: 00903122587757
Email: ilhami.sahin@tarim.gov.tr

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Mr Steve Wearne
Director of Science
Food Standards Agency
Floors 6 & 7, Clive House 70 Petty France
London
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 7276 8400
Email: Steve.Wearne@food.gov.uk

Mrs Gill Laishley
Head of EU Exit Policy
Food Standards & Consumers,
Defra
Floor 2, Seacole Block, 2 Marsham St
London
United Kingdom
Tel: 07469 919 220
Email: gill.laishley@defra.gov.uk

Mr Mike O'Neill
Head Codex Policy and Programmes
Food Standards Agency (FSA)
Floors 6 and 7 Clive House 70 Petty France London
London
United Kingdom
Tel: +447917213545
Email: Mike.Oneill@food.gov.uk

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA
UNIDA DE TANZANÍA**

Mr Justin Makisi
Tanzania Food and Drugs Authority
P.O BOX 77150
Dar Es Salaam
United Republic of Tanzania
Email: justin.makisi@tfda.go.tz

**UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE –ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Jose Emilio Esteban
Chief Scientist
Food Safety and Inspection Service, Office of Public
Health Science
United States Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW
Washington, DC
United States of America
Tel: (202) 720-1281
Email: Emilio.esteban@usda.gov

Ms Mary Frances Lowe
U.S. Manager for Codex Alimentarius
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave; SW
Washington, DC
United States of America
Tel: 202-205-7760
Email: MaryFrances.lowe@fsis.usda.gov

Ms Camille Brewer
Director, International Affairs Staff
Health and Human Services
U.S. Food and Drug Administration
5001 Campus Drive
College Park, MD
United States of America
Tel: +1 240-402-1723
Email: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Dr Julie Callahan
Senior Director, Agricultural Affairs
Executive Office of the President
Office of the United States Trade Representative
600 17th Street NW
Washington, D.C.
United States of America
Tel: +1-202-395-9582
Email: JCallahan@ustr.eop.gov

Ms Marsha Echols
Attorney/Professor of Law
Law Office of Marsha Echols
3286 M Street, N.W.
Washington, D.C
United States of America
Tel: +1-202-625-1451
Email: echols@marshaechols.com

Dr Kevin Greenlees
Senior Advisor for Science and Science Policy,
Chair, CCRVDF
Center for Veterinary Medicine, HFV-100
U.S. Food and Drug Administration
7500 Standish Place
Rockville, Maryland
United States of America
Tel: +1-240-402-0638
Email: kevin.greenlees@fda.hhs.gov

Mr Joseph Hain
Senior Trade Advisor
U.S. Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC
United States of America
Tel: +1-202-720-0930
Email: Joe.Hain@fas.usda.gov

Mr Kenneth Lowery
International Issues Analyst
U.S. Codex
Office of the Under Secretary
1400 Independence Avenue SW Room 4861-South
Building
Washington DC
United States of America
Tel: +1 202 690 4042
Email: kenneth.lowery@osec.usda.gov

Mr Jeffrey Read
Center for Food Safety and Applied Nutrition
United States Food and Drug Administration
5001 campus Drive
College park, Maryland
United States of America
Tel: +1 240-402-1935
Email: Jeffrey.Read@fda.hhs.gov

Mr Richard White
Consultant
5116 Overlook Avenue
Bradenton, FL
United States of America
Tel: +1703 304 0424
Email: Richard.d.white@gmail.com

URUGUAY

Eng Jose Luis Heijo
Director
Direccion Nacional de Industrias
Ministerio de Industria, Energia y Minería
Sarandi 620
Montevideo
Uruguay
Tel: 59829006919
Email: jose.heijo@miem.gub.uy

Mrs Cecilia Aguerre
Senior Consultant
International Technical Cooperation Unit
Laboratorio Tecnológico del Uruguay
Avda Italia 6201
Montevideo
Uruguay
Tel: +59826013724
Email: ceciague@latu.org.uy

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES- ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

AFRICAN UNION (AU)

Mr John Oppong-otoo
Food Safety Officer
Standards and Trade Secretariat
AFRICAN UNION INTERAFRICAN BUREAU FOR
ANIMAL RESOURCES
P. O. BOX 30786 WESTLAND
NAIROBI
Kenya
Tel: +254787582754
Email: john.opping-otoo@au-ibar.org

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)

Mr Eric Bolaños Ledezma
Especialista, Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de
Alimentos
SAIA
Instituto Interamericano de Cooperación para la
Agricultura (IICA)
Apto Postal 55-2200, San José Vazquez de
Coronado San Isidro 11101
San José
Costa Rica
Tel: + 506 2216 0418
Email: erick.bolanos@iica.int

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Mrs Karen Bucher
Project manager
Standards Department
World Organisation for Animal Health
12, rue de Prony
PARIS
France
Email: k.bucher@oie.int

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN (OIV)

Prof Regina Vanderlinde
President
OIV
18, rue d'Aguesseau
PARIS
France
Tel: +33144948081
Email: revanderlinde@gmail.com

Dr Jean Claude Ruf
Scientific Coordinator
OIV
18, rue d'Aguesseau
Paris
France
Tel: +33674663451
Email: jruf@oiv.int

NON GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES - ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA/EFLA)

Ms Emily Amat
European Food Law Association (EFLA)
Avenue de Tervueren 13A
Brussels
Belgium
Email: secretariat@efla-aeda.org

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Mr Nick Gardner
Director, Codex and International Regulatory Affairs
US Dairy Export Council
Email: ngardner@usdec.org

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)

Mr Hsin Huang
Secretary General
International Meat Secretariat
5 rue Lespagnol
Paris
France
Tel: +33 (0)1 4493 6020
Email: hsin.huang@meat-ims.org

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO)

Mrs Sandrine Espeillac
Secretary of ISO/TC 34
ISO
Chemin de Blandonnet 8 Case Postale 401
Vernier, Geneva
Switzerland
Tel: +33 1 41 62 86 02
Email: sandrine.espeillac@afnor.org

HEALTH FOR ANIMALS (HEALTHFORANIMALS)

Dr Olivier Espeisse
Public Affairs Director
Ceva Santé Animale
HealthforAnimals
France
Tel: + 33 6 78 23 42 68
Email: olivier.espeisse@ceva.com

Mrs Mallory L. Gage
Mallory L. Gage (202) 320-9281
mallorylgage@gmail.com
Email: mallorylgage@gmail.com

FAO

Dr Renata Clarke
Head, Food Safety and Quality Unit
Agriculture and Consumer Protection Department
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 2010
Email: renata.clarke@fao.org

Mr Ilija Betlem
Legal Officer
Legal Office
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 52778
Email: ilja.betlem@fao.org

Ms Eve Fontaine Benedetti
Legal Officer
FAO-LEGA
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle terme di Caracalla
Roma
Italy
Email: eve.fontainebenedetti@fao.org

WHO

Dr Kazuaki Miyagishima
Director
Food Safety and Zoonoses
World Health Organization (WHO)
20, avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 2773
Email: miyagishimak@who.int

Mrs Catherine Mulholland
Administrator Codex Trust Fund
Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20, avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 7913080
Email: mulhollandc@who.int

CODEX SECRETARIAT

Mr Tom Heilandt
Secretary, Codex Alimentarius Commission,
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

Dr Sarah Cahill
Senior Food Standard Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 57053614
Email: Sarah.Cahill@fao.org

Dr Hilde Kruse
Senior Food Standard Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 57053331
Email: Hilde.Kruse@fao.org

Mr David Massey
Special Advisor
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 0657053465
Email: David.Massey@fao.org

Ms Jocelyne Farruggia
Administrative Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39 06 570 54601
Email: Jocelyne.Farruggia@fao.org

HOST SECRETARIAT

Mrs Coralie D'agostino
Comité interministériel de l'agriculture et de
l'alimentation - CIAA
SGAE - Premier ministre
68, rue de Bellechasse
Paris, France
Tel: +33 1 44 87 10 82
Email: coralie.dagostino@sgae.gouv.fr

Mrs Urwana Querrec
Cheffe du Secteur FAO & Codex alimentarius
SGAE - Premier ministre
68, rue de Bellechasse
Paris, France
Email: urwana.querrec@sgae.gouv.fr

Mr Pierre Velge
Adjoint au chef de secteur CIAA (FAO)
Comité interministériel de l'agriculture et de
l'alimentation - CIAA
SGAE - Premier ministre
68, rue de Bellechasse
Paris
France
Tel: +33 1 44 87 16 02
Email: Pierre.VELGE@sgae.gouv.fr